

Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes
Sud Côte Chalonnaise

Marcilly-lès-Buxy

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 18 février 2015
Délibération complémentaire adoptée le 15 mars 2017 portant sur l'extension du périmètre
d'élaboration du PLUI suite à l'intégration de nouvelles communes

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage - Zooms sur le bourg et les hameaux

Communauté de Communes
Sud Côte
Chalonnaise

Vu la délibération
N°2022-11-08 approuvant
le PLUI le 18 novembre
2022,
Monsieur Antoine
RASCIAL, Président de la
c.c.s.c.c.

URBICAND

Soberco
environnement

C'G'BG

Zooms au 1:2 500

ZONAGE

Ua : Zone urbaine comprenant les secteurs centraux et bourgs anciens

Ub : Zone urbaine comprenant les secteurs à dominante pavillonnaire

Ue : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics

Uh : Zone urbaine comprenant les hameaux

Uj : Secteur urbain de jardin

Ux : Zone urbaine d'activité

1AU : Zone à urbaniser destinée à l'extension et au renouvellement urbain et dédiée
aux secteurs à vocation résidentielle et mixte

A : Zone agricole générale dédiée à l'exercice de l'activité agricole

Av : Zone dédiée à la préservation des coteaux viticoles les plus sensibles sur les plans
agricole et paysager

N : Zone générale dédiée à la préservation, la mise en valeur et à l'exploitation possible
des milieux naturels

Np : Zone interdite à l'urbanisation afin de préserver les intérêts paysagers et écologiques
des espaces naturels

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL (ART. L151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

Haies à protéger et/ou à valoriser

Ripisylve à protéger et/ou à valoriser

Zone humide protégée

Patrimoine naturel divers à protéger et/ou à valoriser

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI (ART. L151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

Patrimoine bâti à protéger et/ou à valoriser

INDICATIONS DIVERSES

Emplacement réservé (Art. L151-41 du Code de l'urbanisme)

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Cours d'eau et bande tampon de part et d'autre des berges

CONTRAINTES

Périmètre de nuisance lié à la RCEA

CONTEXTE

Route Centre Europe Atlantique (RCEA)

Limite communale

Bâtiment du cadastre

Parcelle cadastrale

Cimetière

Hydrographie

Numéro d'ER	Motif	Surface en m²
35	Création d'une voie d'accès	1407
36	Extension du cimetière	2351
37	Installation d'une évacuation des eaux pluviales	45
38	Création d'une place / espace public	302

0 50 100 150 200 m

Sources : Données cadastrales DGFIP 2022-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND

Localisation des zooms sur la commune

1 - Précy

2 - Boujolle

3 - Bourg / Les Coulons / Le Matrat / Lanzy / Le Reuil